

ARRETE N° POL - 57/2025

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement sur l'avenue Jean-Louis Etienne, rue Jacques Yves Cousteau, 32 rue Jacques Cartier et 42 Avenue du 8 Mai 1945 afin d'effectuer le renouvellement de poteaux incendie (pour le compte de la Régie des Eaux de Montpellier) par l'Entreprise EHTP Montpellier du 18 Mars 2025 au 25 Avril 2025.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre l'exécution de travaux de renouvellement de poteaux incendie (pour le compte de la Régie des Eaux de Montpellier) par l'Entreprise EHTP Montpellier du 18 Mars 2025 au 25 Avril 2025, le stationnement et la circulation seront réglementés sur l'avenue Jean-Louis Etienne, rue Jacques Yves Cousteau, 32 rue Jacques Cartier et 42 Avenue du 8 Mai 1945 de la manière suivante :

- **Stationnement interdit sur l'emprise des chantiers**
- **Vitesse limitée à 30 km/h**
- **Les travaux seront réalisés sur le trottoir avec un empiètement sur la chaussée**
- **Rue Jean-Louis Etienne et rue Jacques Yves Cousteau fermées à la circulation avec déviation mise en place par l'Entreprise pendant la durée des travaux.**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries
- Mise en ligne le
- Notifiée à l'intéressé

17/03/2025

Le Maire,

Guy LAURET.

